

il faut s'y attendre, sur les problèmes qui ont une portée industrielle. Comme on l'a déjà mentionné, plusieurs industries au Canada disposent à l'heure actuelle d'installations nécessaires aux recherches,—installations très considérables dans certains cas,—mais il n'en demeure pas moins que jusqu'à ce jour la recherche industrielle a surtout été l'œuvre du gouvernement et de ses organismes.

Sous-section 1.—Organismes fédéraux

Divers ministères et organismes du gouvernement fédéral ont augmenté de façon très sensible leur participation à la recherche, tout d'abord en raison de la nécessité de pousser davantage la production des matières premières sur lesquelles, pendant de nombreuses années, s'est fondé le commerce extérieur du Canada, et, par la suite, à cause de l'importance accrue accordée à la transformation des matières premières, aux besoins de la défense nationale et au souci toujours plus grand de répondre à toutes sortes d'exigences d'ordre humain et matériel. Le Conseil national de recherches, l'*Atomic Energy of Canada Limited*, et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources dont il est question aux sections 1 à 4, ne sont pas les seuls organismes fédéraux qui font preuve d'activité dans le domaine de la recherche; parmi les autres qui se préoccupent aussi de ces questions se rangent les ministères de l'Agriculture, des Forêts et du développement rural, des Pêcheries, de la Défense nationale, de la Santé nationale et du Bien-être social, des Affaires indiennes et du Nord canadien et d'autres directions du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le chapitre XI du présent volume traite de l'activité scientifique du ministère de l'Agriculture, le chapitre XXI, des enquêtes scientifiques confiées à la Commission des grains; le chapitre XII, des travaux spécialisés de recherches dans le domaine des forêts; les chapitres I et XIII, des services scientifiques assurés par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à l'égard des ressources minérales du Canada; le chapitre XV, des travaux de recherches du ministère des Pêcheries; le chapitre I, des études scientifiques auxquelles se livre le Service canadien de la faune du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; le chapitre VI, des travaux de recherches, intéressant la santé, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et d'autres organismes, et enfin, le chapitre XXVI, de l'activité du Conseil national de recherches pour la défense.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dirige un laboratoire permanent destiné à la recherche scientifique construit au nord du cercle polaire. Ce laboratoire, situé à Inuvik (T.N.-O.), est conçu de façon à permettre la poursuite, pendant toute l'année, des travaux de recherches sur l'Arctique; il sert de centre aux équipes chargées d'effectuer d'importantes études sur place dans la région occidentale de l'Arctique. Il abrite un personnel permanent de huit hommes de science représentant diverses disciplines, et jusqu'à 16 chercheurs invités. Le Centre de coordination et des recherches sur le Nord s'est chargé de la direction de ce laboratoire par l'entremise d'un administrateur.

Sous-section 2.—Organismes provinciaux

Cinq des provinces du Canada (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Saskatchewan et Alberta) ont créé des conseils de recherches ou des fondations, et deux autres (Ontario et Colombie-Britannique) ont apporté une contribution financière à l'établissement d'organismes de ce genre. En outre, le Québec a annoncé qu'il prévoit la constitution d'un Conseil de recherches provincial ainsi que l'établissement futur d'un centre de recherches industrielles. La plupart des gouvernements provinciaux sont à même de consulter les laboratoires des universités, surtout en ce qui a trait aux problèmes industriels ou agricoles de caractère local. De leur côté, bon nombre des ministères provinciaux disposent des moyens de recherches à l'égard des domaines qui leur sont propres, ou encore, accordent une assistance financière aux étudiants qui se livrent à des travaux de recherches portant sur les problèmes intéressant ces ministères, ou sur tous autres problèmes d'ordre scientifique. L'agriculture bénéficie de nombreux avantages à cet égard, en raison de sa grande valeur en tant qu'industrie d'exportation. Toutefois, les provinces